

CERTIFICATION « Implantologie Dentaire »

Public visé :

Cette certification s'adresse à tous les chirurgiens dentistes omnipraticiens souhaitant développer l'implantologie dentaire au sein de leur cabinet.

Prérequis :

Doctorat en chirurgie dentaire.

Objectifs de la certification :

Le marché de l'implantologie dentaire nécessite d'accompagner en montée de compétences un nombre croissant de professionnels capables d'appréhender l'intégralité d'une chaîne complexe : diagnostic, projet prothétique, prescriptions, réalisation de modèles 3D, traitement des données d'imagerie, protocoles de pose et enfin chirurgie.

La certification « Implantologie Dentaire » apporte la méthodologie et les techniques pré, per et post-opératoires aux omnipraticiens, leur permettant de développer l'implantologie dans leur cabinet par la maîtrise des enjeux, des risques et des obstacles.

Domaines d'activités dans lesquels s'exerce la certification :

Cette certification répond aux besoins des entreprises du secteur de la médecine de prévention, de la médecine généraliste et spécialisée, de la médecine dentaire, de la santé / rééducation et appareillage / prothèses dentaires, de la Santé / professionnels médico-techniques / imagerie médicale.

Compétences générales visées :

Le candidat doit être en mesure de :

- Assimiler et comprendre la technique fondamentale de la chirurgie implantaire.
- Asseoir sa démarche sur les bases scientifiques avérées.
- Connaître les impératifs pour établir un plan de traitement.
- Bien comprendre l'imagerie dentaire pour bien traiter. Comprendre une radio panoramique, un bilan rétro alvéolaire, un scanner. Etablir son plan de traitement à l'aide des logiciels de planification.
- Maîtriser l'acte chirurgical, prévoir, anticiper, déjouer les obstacles chirurgicaux.
- Revoir l'anatomie chirurgicale.
- Maîtriser la relation entre la chirurgie et la prothèse implanto-portée.
- Assurer l'intégration tissulaire des implants dentaires.
- Assurer le résultat du projet prothétique à long terme.

Voie d'accès à la certification :

La certification est uniquement accessible par la voie de la formation continue

Process opératoire d'accès à la certification :

L'inscription est effective à réception du dossier complet, contenant :

- Le bulletin d'inscription dûment renseigné et signé
- CV, lettre motivation et une attestation de vaccination contre l'hépatite B
- Le règlement des frais d'inscription

Sélection du dossier : l'acceptation du dossier de candidature par les Responsables pédagogiques repose sur l'examen approfondi des éléments fournis par le candidat.

Prérequis : être obligatoirement thésé.

Après examen des dossiers, l'équipe pédagogique émet un avis favorable ou défavorable et chaque candidat est informé par courrier postal et/ou électronique de leur décision.

Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de place disponible (maximum 40 personnes).

Une convocation mentionnant les dates et lieux de sessions est adressée aux candidats. En cas de modifications, les stagiaires sont avertis dans les plus brefs délais.

Modalités d'évaluation :

Les candidats sont évalués sous forme d'une d'étude de cas et d'un QCM.

A l'issue de la certification, le jury composé des Drs Cannas et Boutin corrigent les évaluations afin de valider les compétences et les connaissances acquises par les candidats.

Ces évaluations sont archivées et font l'objet d'études statistiques afin de faire évoluer et adapter les modalités d'organisation des épreuves d'évaluations de la certification.

Si un candidat échoue, celui-ci doit présenter au jury un cas clinique sous 6 mois.

Dans tous les cas, il n'y a pas de validation partielle.

Délivrance de la certification :

Lorsque les compétences sont validées, le candidat obtient le certificat « **Implantologie Dentaire** ».

Ce certificat sera remis au participant si et seulement si :

- il a réalisé l'intégralité de la certification,
- il a validé les deux évaluations

Ce certificat sera remis à l'issue d'une commission indépendante par un jury de délivrance composé de 3 personnes.

A chaque instance, un Procès verbal sera émis par le jury de délivrance de la certification.

Organisme certificateur :

SAPO IMPLANT, 6 rue Michel Chasles - 75012 PARIS

Programmes de la certification :

Programmes établis et mis à jour en fonction de l'actualité, des évolutions du métier et des avancées scientifiques.